

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

BADMINTON



SAISON 2023-2024

RSEQ
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Table des matières

ART. 1	IDENTIFICATION DES CATÉGORIES ET ÉLIGIBILITÉ	3
ART. 2	SAISON RÉGULIÈRE Erreur ! Signet non défini.	
ART. 3	CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE	4
ART. 4	TOURNOI PAR ÉQUIPE MIXTE ET MASCULIN	6
ART. 5	ENCADREMENT	7
ART. 6	FRAIS DE RETARD ET ABSENCE	7
ART. 7	RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS	8

ART. 1 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES ET ÉLIGIBILITÉ

1.1

CATÉGORIE	DATE DE NAISSANCE
Benjamin	1 ^{er} octobre 2009 au 30 sept. 2011
Cadet	1 ^{er} octobre 2007 au 30 sept. 2009
Juvenile	1 ^{er} juillet 2005 au 30 sept. 2007

- 1.2 Les élèves-athlètes féminines qui participent aux tournois dans les épreuves masculines seront quand même éligible au CRS dans les épreuves féminines de leurs choix.
- 1.3 Le surclassement est permis. Il est possible de surclasser un élève-athlète pendant la saison et l'inscrire dans sa catégorie d'origine lors du CRS.
- 1.4 L'athlète doit obligatoirement participer à son premier tournoi dans la catégorie auquel il veut participer au championnat régional. Les exceptions sont à la discrétion du responsable organisateur qui devra le communiquer aux écoles participantes.

ART. 2 SAISON RÉGULIÈRE

- 2.1 Une saison de badminton devra comporter six (6) tournois soit quatre (4) tournois individuels, un (1) tournoi en équipe et un (1) championnat régional. Idéalement un tournoi par mois à partir d'octobre.
- 2.2 Système de pointage pour la saison. Un point par athlète en simple ou en double est octroyé par victoire remportée par chaque participant lors de tous les tournois individuels.
- 2.3 Les jumelages de partenaires doivent respecter le principe d'entité école. Cependant, pour ne pas nuire à la participation en saison régulière, une école se présentant avec un nombre impair d'élèves-athlètes pourra être jumelé avec un joueur d'une autre école et ceci au choix du comité organisateur.
- 2.4 Trois (3) bannières de saison, une par catégorie, seront remises aux écoles ayant le meilleur cumulatif des points (simple et double) lors des tournois individuels.

ART. 3 CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE

- 3.1 Pour être éligible au championnat régional, un élève-athlète devra avoir participé à deux (2) tournois pendant la saison.
- 3.2 Un joueur peut participer à 2 épreuves incluant obligatoire le simple. La deuxième épreuve est laissée au choix de l'élève-athlète. Le principe d'entité école demeure la seule règle applicable pour les équipes de double.
- 3.3 Le championnat régional est un tournoi élimination par épreuve sans consolation
 - 3.3.1 8 joueurs ou plus d'élèves-athlètes ou équipes inscrits se déroulera sous forme de tournoi éliminatoire sans consolation, il y aura une finale pour l'or et une finale pour le bronze
 - 3.3.2 6 ou 7 élèves-athlètes ou équipes inscrits, il y aura 2 sections avec demi-finales croisées. Il y aura une finale pour l'or et une finale pour le bronze.
 - 3.3.3 Entre 3 et 5 élèves-athlètes ou équipes inscrits, il y aura une section finale. Le classement déterminera les médailles.
 - 3.3.4 2 élèves-athlètes ou équipes inscrits, il y aura une partie finale pour déterminer l'or et l'argent.
 - 3.3.5 1 élève-athlète inscrit ou équipe inscrit remporte automatiquement la médaille d'or.
- 3.4 Classement des élèves-athlètes ou équipes à l'intérieur d'une section :
 - 3.4.1 S'il y a égalité entre deux élèves-athlètes ou équipes, c'est le gagnant de la partie entre ces deux élèves-athlètes ou équipes qui déterminera le classement.
 - 3.4.2 Si trois élèves-athlètes ou équipes et plus sont à égalité, c'est le quotient des PP/PC pour l'ensemble de la poule qui déterminera la position de chacun dans la section.
 - 3.4.3 Les parties sont des 2 de 3 manches de 21 points pour toutes les épreuves. Une pause de 90 secondes est accordée entre les manches. Lors des finales (bronze et or), une pause de 60 secondes est accordée aux élèves-athlètes, lorsque 11 points sont atteints. Lors de ces pauses, l'intervention de l'entraîneur est acceptée, mais les élèves-athlètes ne peuvent quitter l'aire de jeu.

3.5 Classement bannière de championnat

3.5.1 Des points seront accordés selon le classement final de chacune des épreuves, soit :

1 ^{ier}	= 5 points
2 ^{ième}	= 4 points
3 ^{ième}	= 3 points
4 ^{ième}	= 2 points
5 ^{ième} à 8 ^{ième}	= 1 point

3.5.2 Pour obtenir les points, l'élève-athlète ou l'équipe doit avoir participé à une rencontre et l'avoir gagnée. L'élève-athlète ou l'équipe qui se retrouve dans les points (1^{ier} à 8^{ième} position) mais qui n'a pas remporté de rencontre obtiendra la moitié des points alloués à sa position. S'il y a seulement un élève-athlète ou une équipe dans une épreuve la moitié des points sera accordé, soit OR 2,5 points.

3.5.3 En cas d'égalité pour l'obtention de la bannière, voici l'ordre du départage :

- 1- L'équipe qui a remporté le plus de médailles d'OR.
- 2- L'équipe qui a remporté le plus de médailles d'ARGENT.
- 3- L'équipe qui a remporté le plus de médailles de BRONZE.
- 4- L'équipe qui a le plus de 4^{ième} position.

Si l'égalité persiste encore, nous y allons avec la 5^{ième} position, jusqu'à la huitième position. La 5^{ième} est celle qui a perdu contre la médaille d'or en quart de finale et ainsi de suite, 6^{ième} contre argent, 7^{ième} contre le bronze et 8^{ième} contre 4^{ième}.

Note: Une médaille en double équivaut à une seule médaille.

3.5.4 Des médailles, or, argent et bronze seront remis aux trois (3) premiers de chaque catégorie pour chaque épreuve lors du championnat scolaire régional.

3.5.5 Une (1) bannière sera remise à l'école ayant amassé le plus de points dans chaque catégorie, soit total de trois (3) bannières.

ART. 4 TOURNOI PAR ÉQUIPE MIXTE ET MASCULIN

4.1 La formation d'une équipe mixte est composée d'un minimum de trois (3) garçons et deux (2) filles ou quatre (4) gars et une (1) fille. La formation d'une équipe masculine est de minimum cinq (5) garçons.

Si un joueur est manquant, le matin même (4 joueurs présents au lieu de 5). L'équipe pourra jouer quand même ses parties de façon hors concours.

4.2 Un élève-athlète ne peut pas jouer plus de deux parties dans la même rencontre.

4.3 Aucun simple ou aucune paire de double ne doivent être identique à un(e) dans la même rencontre.

4.4 Une fille peut remplacer un gars pour la durée du tournoi.

4.5 Tournoi par section en benjamin, cadet et juvénile

4.5.1 Les six (6) parties sont les suivantes pour les équipes mixtes : Un (1) Simple et un (1) double féminin, un (1) simple et deux (2) doubles masculins et un (1) double mixte.

4.5.2 Les six (6) parties sont les suivantes pour les équipes masculines : Trois (3) Simples masculins et trois (3) doubles masculins.

4.5.3 Une partie se joue en 1 manche de 21 points et un point est accordé à l'équipe qui remporte la partie.

4.5.4 Si l'équipe mixte comporte une seule fille, le double féminin est remplacé par SM2 OU DX2 au choix de l'équipe qui a une équipe complète de deux filles. Si nécessaire cette situation est la seule exception au règlement 4.2.

4.5.5 Si chaque équipe comporte une fille, le match de double féminin est tout simplement (0-0). Il sera possible pour les équipes concernées de faire une partie de remplacement qui pourrait compter. Il faut respecter tout simplement les règles plus haut et que les deux (2) équipes soient d'accord.

4.5.6 A la fin de la rencontre, l'équipe qui a le plus de points de match est déclarée gagnante de la rencontre.

4.5.7 En cas d'égalité entre les deux équipes (3 victoires de chaque côté), nous irons avec les PP et les PC. S'il y a encore égalité, une partie de bris d'égalité sera choisie au hasard. Les équipes pourront présenter un nouvel alignement pour cette partie de bris d'égalité.

4.6 Classement des équipes à l'intérieur d'une section :

4.6.1 L'équipe qui a le plus de points de rencontre est déclarée gagnante.

4.6.2 S'il y a égalité entre deux équipes, c'est le résultat obtenu entre ces deux équipes qui déterminera l'équipe gagnante.

4.6.3 Si 3 équipes et plus sont à égalité, c'est le quotient PP/PC pour l'ensemble de la section qui déterminera la position des équipes de cette section.

4.7 Récompenses :

4.7.1 Une bannière et des médailles locales seront remises à la meilleure équipe de chacune des catégories (total de 3 bannières) du tournoi mixte. Des médailles d'or seront remises à la meilleure équipe du tournoi masculin.

ART. 5 ENCADREMENT

5.1 Toutes les écoles devront être accompagnées d'un adulte par site de compétition. La responsabilité de déterminer cette personne revient à l'école.

5.2 Ce responsable doit se présenter à la table de contrôle minimum 15 minutes avant le début du tournoi pour signer le registre du responsable d'école. Ce responsable est soit l'entraîneur ou tout autre personne désignée par l'école. Il doit y avoir un responsable par site de compétition. En cas d'absence d'un responsable, des sanctions pourront être appliquées.

ART. 6 FRAIS DE RETARD ET D'ABSENCE

6.1 Frais pour inscription en retard à un tournoi :

S'il est possible de les intégrer au tournoi, des inscriptions en retard pourront être acceptées.

Le coût pour une inscription en retard est de 3 \$ par élève-athlète (après la date limite indiquée pour un tournoi).

6.2 **Frais pour les élèves-athlètes absents**

Les absences d'un tournoi seront facturées à la hauteur de 5\$ si l'absence a été signalé avant le vendredi 12h précédent le tournoi. Si l'absence est signalée après ce moment le coût sera de 10\$ par absence.

Les frais d'inscription pour les élèves-athlètes absents seront aussi facturés aux écoles.

ART. 7 RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

7.1 Les règlements de Badminton Québec.

7.2 Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels.

7.3 Les règlements administratifs devront également être respectés.